

ACTUALITÉS

MISE À JOUR DES MODALITÉS DES VISITES DE PRÉ-REPRISE ET DE REPRISE

Décret n° 2026-503 du 12 juin 2026



NOUVEAUTÉ

Depuis le *15 juin 2026*, les règles ont évolué pour certaines situations de retour au travail. Le principe : éviter une visite de reprise lorsque le retour au travail ne nécessite ni aménagement ni adaptation du poste ou du temps de travail.

- Les nouvelles règles concernent uniquement **les arrêts de travail prescrits à partir du 15 juin 2026**.
- Les absences initiées avant le 15 juin, quant à elles, sont intégralement soumises à l'ancienne réglementation.

CÔTÉ EMPLOYEURS : CE QUI CHANGE

Sauf opposition du salarié, vous êtes désormais informé de l'organisation de toute visite de pré-reprise. Dans ce contexte, vous n'aurez pas besoin d'organiser une visite de reprise si les conditions suivantes sont réunies :

Délais respectés

La visite de pré-reprise s'est tenue dans les 30 jours avant la reprise effective.

Aucune restriction médicale

Le médecin du travail a conclu qu'aucune mesure individuelle d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste, ni d'adaptation du temps de travail nécessaire à la reprise.

Pas d'évolution de la situation

Aucun élément nouveau n'est survenu entre la visite de pré-reprise et le retour au travail.

Aucune demande de maintien de la visite

Aucune demande de maintien de visite n'est formulée par l'employeur, le médecin du travail ou le salarié.

À RETENIR | Si une seule de ces conditions n'est pas remplie, vous devez organiser une visite de reprise dans un délai de 8 jours suivant le retour au travail.

CÔTÉ SALARIÉS : CE QUI CHANGE



Une information à l'employeur

Sauf en cas de refus de votre part, l'employeur est informé de l'organisation de la visite de pré-reprise.



Un retour au travail facilité

Si certaines conditions sont réunies, la visite de reprise peut ne pas être nécessaire après une visite de pré-reprise récente.



Une reprise mieux préparée

La visite de pré-reprise permet d'anticiper les conditions de retour avant la fin de l'arrêt de travail.

[En savoir plus](#)

[Tout savoir sur les
visites de pré-reprise](#)

[Tout savoir sur les
visites de reprise](#)

